



MILLE-ISLES CONSERVERA SON STATUT BILINGUE

Lors de la séance ordinaire du 1^{er} février 2023, les élus de la municipalité ont adopté une résolution demandant à l'Office québécois de la langue française (OQLF) de maintenir son statut bilingue. Le 9 février 2023, l'OQLF a confirmé avoir reçu la résolution du Conseil et a déclaré que le statut bilingue de la Municipalité est maintenu. Rappelons que le statut bilingue est perçu comme important au niveau des valeurs culturelles et patrimoniales de Mille-Isles.

CONGÉ DE PÂQUE

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Veillez noter que le bureau municipal sera fermé du 7 avril 2023 au 10 avril 2023 inclusivement.

Joyeuses Pâques à tous !

AVIS AUX AMATEURS D'OISEAUX

La Municipalité de Mille-Isles est heureuse d'annoncer qu'un nichoir destiné aux canards branchus a été installé dans l'étang du parc Hammond-Rodgers. Trois de plus seront installés dans le hameau villageois cet été pour les hirondelles bicolores. Le tout est réalisé grâce à l'organisme Développement ornithologie Argenteuil (DOA), dont la mission consiste à mettre en valeur et à protéger les oiseaux et leurs habitats dans la MRC d'Argenteuil et ses voisins.



RÉSERVE SCOUT TAMARACOUTA

Aux dernières nouvelles obtenues par la Municipalité, Scouts Canada est toujours en cours d'analyse des déclarations d'intérêts reçues dans le cadre du processus d'évaluation mené par la firme Colliers Canada. Cependant, tout porte à croire que la déclaration déposée l'an dernier par la Municipalité avec l'organisme Conservation de la Nature Canada n'a pas été retenue.

SUBVENTIONS ET FINANCEMENT

L'ANCIENNE ÉCOLE MAPLE GROVE

Bonne nouvelle ! Le délai pour le financement du Fonds canadien de revitalisation des collectivités (FCRC) pour le projet Maple Grove a été prolongé jusqu'au 31 mars 2024.

À titre indicatif, l'ancienne école sortira bientôt de son hibernation pour poursuivre les travaux de restauration. Les prochaines étapes consisteront à exécuter les travaux de nivellement et de restauration des fondations. Par ailleurs, un service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale prépare une esquisse qui vous sera présentée une fois terminée.

400 CHEMIN DE MILLE-ISLES

Le projet qui consiste à construire un dôme métallique qui servira à l'entreposage de matériaux et de machineries pour le Service des travaux publics de la Municipalité doit être soumis à un nouvel appel d'offres. L'entrepreneur qui avait été sélectionné pour l'installation du dôme métallique s'est malheureusement retiré en octobre dernier.

Sachez que le projet fait l'objet d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) offert par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

RAPPEL : DEUXIÈME VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES

La Municipalité de Mille-Isles souhaite rappeler aux citoyens que la date d'échéance pour le deuxième versement des taxes municipales est le **vendredi 21 avril 2023**.

INFOLETTRE - MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC

Inscrivez-vous en ligne en cliquant sur **Infolettre** en haut à droite de l'écran : www.mille-isles.ca



PAGE FACEBOOK

Visitez, aimez et partagez la page Facebook : Municipalité de Mille-Isles.

MOT DU MAIRE

Édition avril 2023

Bonjour à tous,

Comme vous le savez maintenant, notre réglementation actuelle pour les locations à court terme inclura désormais les résidences principales qui auraient pu nous échapper si nous n'avions pas procédé aux 67 modifications des règlements de zonage. De ce fait, j'aimerais remercier les conseillers Francis Léger et Diane Bélair, qui ont pris la relève pendant mon absence le mois dernier. Merci beaucoup!

Je profite de cette occasion pour féliciter Elizabeth Hosking, la Mille-Isloise déclarée vice-championne de la Coupe du monde 2022-2023. Bravo pour cette performance!



Howard Sauvé, Maire

J'ai reçu un questionnement concernant les **claims miniers** à Mille-Isles. Permettez-moi de vous mettre au fait dans ce dossier. Tout d'abord, selon le ministère des Ressources naturelles et des Forêts, le claim est le seul titre d'exploration valable au Québec. Il confère à son titulaire le droit exclusif de chercher toutes les substances minérales du domaine de l'État, avec quelques exceptions. Le claim s'obtient par désignation sur une carte et la période de validité d'un claim est de deux ans, mais le titulaire peut renouveler son titre indéfiniment, sur certaines conditions.

Dans ce même contexte, la MRC d'Argenteuil a débuté sa démarche d'identification des territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) en obtenant du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles **une suspension temporaire d'octroi de nouveaux titres miniers** pour une durée de 6 mois, renouvelable. Cela permet à la MRC d'enclencher le processus d'identification des TIAM en s'assurant que les territoires convoités ne seront pas nouvellement réclamés (claims) ou explorés à des fins minières. À ce jour, la suspension est toujours en vigueur et concerne près de 80% du territoire de la MRC d'Argenteuil.

La MRC d'Argenteuil souhaite obtenir la souplesse requise pour répondre aux préoccupations de ses citoyens et ainsi viser une acceptabilité sociale pour l'utilisation du territoire, incluant l'activité minière. La MRC d'Argenteuil s'engage à informer sa population de tout nouveau développement concernant le processus d'identification des territoires incompatibles avec l'activité minière sur son territoire.

À l'heure actuelle, la municipalité de Mille-Isles n'a pas de claims enregistrés sur son territoire.

Cependant, nos voisins au sud, le Canton de Gore, Wentworth, Saint-André-d'Argenteuil, Grenville-sur-la-Rouge et Canton de Harrington en ont plusieurs. Donc la MRC continue à demander des extensions, jusqu'à ce que le gouvernement accepte nos arguments. Une carte des titres actifs est censée être disponible sur le site du gouvernement du Québec.

N'hésitez pas à nous contacter quand vous avez des questions,

Merci!

Howard Sauvé, Maire

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les séances ordinaires du conseil municipal sont tenues les premiers mercredis de chaque mois à la salle communautaire Strong située au 1262, chemin de Mille-Isles et débutent à 19 h, à moins d'avis contraire.

Séances à venir : 5 avril, 3 mai, 7 juin, 5 juillet, 2 août, 6 septembre, 4 octobre, 1^{er} novembre et 6 décembre 2023



QU'EST-CE QUE L'AVENIR LEUR RÉSERVE - PAR GINETTE MAYER

Elle embellit notre paysage, elle est une marqueuse du temps, de même que les églises ou les maisons ancestrales. L'histoire de Mille-Isles peut se lire sur cette imposante structure connue sous le nom de **grange** qu'on retrouve encore le long de nos chemins. Ce bâtiment, qui fut la fierté des agriculteurs, est une source inestimable d'information sur l'ancienne vie et l'occupation du territoire.

Les premières granges, tout comme les premières maisons de colons furent entièrement construites en pièce sur pièce. Quelques fenêtres étaient parfois aménagées du côté sud pour profiter du chauffage solaire. Ces splendides bâtiments, bien qu'il soit rare aujourd'hui, sont parfois difficiles à identifier de l'extérieur, en raison de leur revêtement de planche verticale. Cependant, la structure demeure rectangulaire surmontée d'un toit à deux versants, c'est pourquoi qu'elle fut appelée **grange-étable à toit à deux versants, ou à pignon droit**. À Mille-Isles, certaines existent encore avec leurs bardeaux de cèdre ou leur toit en tôle et leur lucarne à pignon.



Souvent au fil du temps, il était courant pour les agriculteurs d'ajouter une toiture à une seule pente dont le côté supérieur était adossé au mur le plus élevé de la grange, le tout formant un auvent ou un abri appelé **appentis**. Cet abri en bois avait pour but de créer une extension au bâtiment afin d'augmenter la superficie sans avoir à construire une nouvelle grange.

À partir de la fin du 19^e siècle, le modèle de la **grange-étable à toit brisé ou mansardé** fut créé. De plus, la nouvelle configuration du toit permettait d'augmenter l'espace du grenier. Graduellement, le toit brisé a été adapté à la base courbée pour empêcher l'eau de s'écouler des murs. En plus d'accroître considérablement l'espace du comble, permettant ainsi l'entreposage d'une plus grande quantité de foin tout en assurant une meilleure isolation pour les animaux installés au rez-de-chaussée. Cette grange permettait de combiner diverses activités agricoles dans un même lieu – étable, écurie, poulailler, etc. En outre, l'aménagement du bâtiment sur le terrain a créé une caractéristique en soi afin que les grandes portes à battants ou coulissantes s'ouvrent à l'étage supérieur. La présence de ses granges nous rappelle l'importance qu'avait jadis l'activité agricole à Mille-Isles.



Des mesures toutes simples peuvent avoir un impact énorme sur la conservation de ses bâtiments. Certains entretiens bien pensés ajoutent des années de vie à un bâtiment que l'on pensait avoir perdu. Il est donc important de veiller à ce que le présent et l'avenir témoignent de la créativité.

SIGNALEZ UN PROBLÈME !

Nous remercions la population d'avoir contacté la Municipalité pour nous faire part respectueusement de votre insatisfaction quant à l'emplacement des bacs à déchets et recyclage une fois qu'ils ont été vidés.

Grâce à votre intervention, nous avons été en mesure de constater que des bacs étaient effectivement laissés dans le chemin et qu'ils gênaient la circulation. Cela dit, nous avons communiqué avec l'entreprise de gestion des matières résiduelles et recyclables, Ricova, qui s'est montrée très réceptive à cette demande d'amélioration.

Si vous constatez que cette situation se représente, contactez Chrystine Slight à cslight@mille-isles.ca ou par téléphone au 450 438-2958 poste 2600. Afin de faciliter l'analyse de la plainte, nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir des photos démontrant le problème.

RAPPEL IMPORTANT SUR L'UTILISATION DES CONTENEURS COMMUNAUTAIRES

La Municipalité de Mille-Isles possède des conteneurs communautaires pour apport volontaire sur son territoire dans lesquels vous devez disposer des **matières organiques seulement**.

Cependant, il s'avère que le conteneur situé à l'intersection du chemin de Mille-Isles et de la Côte Saint-Joseph est problématique puisque des déchets domestiques y sont déposés régulièrement. On demande à ceux qui sont concernés de ne plus mettre de déchets dans le conteneur, **sinon des mesures dissuasives seront prises**.



PRÉCISIONS CONCERNANT LES BACS ROULANTS

Les bacs destinés à la collecte des déchets et au recyclage appartiennent à l'occupant, et en tant qu'occupant, vous êtes responsable de l'entretien et de la réparation de ceux-ci.

La Municipalité peut offrir à tout propriétaire ou occupant qui lui en fait la demande et aux frais de ce dernier, un bac roulant de 360 litres, de la couleur réglementaire pour son utilisation. Toutefois, la Municipalité ne pourra en aucun cas être tenue responsable de tout dommage pouvant survenir au bac roulant lors de la manipulation de ceux-ci.

Il est également possible de se procurer les bacs roulants dans les magasins de grande surface. Cependant, les bacs doivent obligatoirement répondre à l'ensemble des critères suivants :

Bac à ordures

Description : roulant muni de poignées
Volume : 240 litres ou 360 litres
Couleurs : Vert, noir ou gris

Bac à recyclage

Description : roulant muni de poignées
Volume : 360 litres
Couleurs : Bleu

RAPPEL : les sacs et les articles déposés à côté du bac à déchet ou recyclage ne sont pas ramassés lors des collectes régulières. Un service de collecte d'objets encombrants est offert une fois par mois tel qu'indiqué sur le calendrier des collectes. Cependant, il y a quelques exceptions à cette collecte spéciale. Les feuilles mortes, les objets de plus d'un mètre, les articles très lourds ou non mis en ballot, les matières dangereuses ou coupantes qui ne sont pas protégées, les appareils de réfrigération, de climatisation ou tous articles comportant un réservoir d'halocarbure ne sont pas ramassés.

CONSIGNES MUNICIPALES – BONNES PRATIQUES

Le Service des travaux publics vous rappelle qu'il est **interdit de pousser ou transporter la neige de votre propriété** vers l'autre côté de la voie publique dans l'emprise municipale. Ces accumulations constituent des obstacles qui peuvent entraver la vision et la conduite des automobilistes, et dans certains cas, causer des accidents. Nous demandons à ceux qui sont concernés d'avoir la diligence d'éviter cette façon de faire, sous peine d'amende.

Par ailleurs, afin de faciliter les opérations de déneigement, il est interdit de **stationner un véhicule sur un chemin public** de la Municipalité en tout temps, du 15 octobre au 15 avril de l'année suivante. Le non-respect de cette exigence réglementaire pourrait entraîner le remorquage du véhicule.

QUOI DE NEUF AU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT ?

Au cours des deux derniers mois, le Service de l'urbanisme et de l'environnement a délivré 36 permis ou certificats. La valeur totale des travaux autorisés s'élève à 887 000.00 \$.

De plus, une modification du règlement de zonage RU.02.2011.14 est entrée en vigueur. Il s'agit d'une modification réglementaire qui vise à modifier quelques normes en ce qui a trait l'implantation, l'architecture et les dimensions de certaines constructions. Cela représente un changement important dans le règlement de zonage auquel nous avons travaillé pendant plusieurs mois.

Le 1^{er} septembre 2022, le règlement ministériel sur l'hébergement touristique est entré en vigueur. Ce règlement vise à encadrer la location à court terme dans l'ensemble du Québec. La Municipalité de Mille-Isles, tout comme d'autres municipalités et villes, a dû apporter des modifications à sa réglementation afin de l'adapter aux nouvelles exigences mais aussi pour l'interdire là où nous jugeons que la quiétude du voisinage serait mise en danger. La modification de zonage RU.02.2011.15 a donc pour objectifs de mieux définir les résidences de tourisme et maintenir les conditions à respecter pour les propriétaires désirant implanter un tel établissement sur le territoire de Mille-Isles. Cette modification au règlement suivait une procédure spéciale qui a nécessité la préparation et l'adoption de 67 règlements distincts (un pour chaque zone) !

La Municipalité a adopté le règlement RU.11.2022 afin d'encadrer la démolition des immeubles patrimoniaux. Un inventaire complet des bâtiments patrimoniaux devrait être réalisé au courant de l'année 2023 par la MRC d'Argenteuil. Un règlement sur l'entretien des bâtiments sera également adopté par la Municipalité au courant de la prochaine année.

MÉDIATION CITOYENNE



Mesures Alternatives des Vallées du Nord (MAVN) est un organisme communautaire autonome, qui offre une alternative aux situations indésirables de nature conflictuelles ou préjudiciables, qui surviennent dans une communauté.

Une situation vous importune ? Un conflit avec un voisin perturbe votre qualité de vie ? Si tel est le cas, ce service **GRATUIT** pourrait vous être utile. Nous vous invitons à contacter l'organisme communautaire autonome par téléphone au 450 436-6749, poste 104 ou sans frais au 1 800 265-6749. Il est aussi possible d'envoyer un courriel à info@mavn.ca ou de consulter leur site Internet mavn.ca.

Voici des exemples de situations irritantes qui peuvent être à l'origine d'un conflit entre voisins :

- Conflit interpersonnel ;
- Bruit ;
- Situation dérangeante ;
- Animal dérangeant ;
- Vol ;
- Vandalisme ;
- Intimidation.

PATINOIRE EXTÉRIEURE FERMÉE

Veillez prendre note que la saison 2022-2023 de la patinoire extérieure est officiellement terminée.

Merci à tous pour votre participation et à l'année prochaine !

AIDE ALIMENTAIRE

Le Centre d'entraide d'Argenteuil aide les gens à faible revenu à se procurer de la nourriture gratuitement. Pour obtenir ce service, contactez Hélène Messier au 450 562-5151 poste 101, afin d'obtenir un rendez-vous.



DES PANIERS SANTÉ ÉCONOMIQUES



Les paniers de fruits et légumes à bas prix offerts par l'organisme Café Partage d'Argenteuil sont distribués tout au long de l'année à Mille-Isles. Ils sont livrés à l'hôtel de ville un jeudi sur deux et vous avez le choix entre trois (3) différents formats : **le petit à 14 \$, le moyen à 18 \$ et le gros à 22 \$.**

Pour plus d'informations ou pour vous inscrire, contactez Café Partage au 450 562-0987. Le service est offert à tous, n'hésitez pas à vous inscrire.

SOUTIEN AUX PROCHES AIDANTS

Quiconque s'occupe d'une personne ou l'aide, que ce soit un membre de sa famille ou non, peu importe son âge ou ses antécédents, devient un proche aidant. Et le fait d'être un aidant naturel peut entraîner des répercussions sur sa propre santé physique, mentale ou financière.



Si vous êtes un proche aidant, sachez que des organismes tels que le CAB d'Argenteuil peuvent vous aider. Leurs services professionnels sont confidentiels et gratuits. Vous pouvez contacter monsieur Francis Lavigneur, conseiller auprès des proches aidants et conseillers aux bénévoles des visites d'amitiés au 450 562-7447 poste 233 ou par courriel à frlavig@hotmail.com.

GROUPE DE MARCHE DE MILLE-ISLES

Tous les mercredis matin, le groupe de marche de Mille-Isles se rassemble pour une randonnée. Peu importe votre âge, cette activité est accessible à tous, **GRATUITE**, et apporte de multiples bienfaits à votre corps. De plus, les chiens sociables en laisse sont les bienvenus pour certaines randonnées.

Rejoindre ce club, c'est accéder à un groupe de gens accueillant, qui aime découvrir de nouveaux horizons et qui souhaite partager leurs passions.

Toute personne intéressée doit contacter madame Ginette Mayer par téléphone ou par texto au 514 971-7496 afin de valider l'horaire des prochaines semaines.

LES PETITS EXPLORATEURS ET EXPLORATRICES

Beau temps mauvais temps, des familles se réunissent dans le parc Hammond-Rodgers pour jouer librement à des jeux extérieurs, et ce, en fonction des choix des enfants. Les familles sont invitées à participer à des activités visant le développement des habiletés motrices et l'éveil des sens chez les enfants. Ces rencontres hebdomadaires encouragent également la socialisation entre enfants ainsi que les échanges entre parents. Pour plus de détails, contacter Renée Lagacé par téléphone au 438 932-5183 ou par courriel à renee.lagace@gmail.com.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES AÎNÉS À MILLE-ISLES

Les activités se déroulent en anglais et sont ouvertes à tous !

Activités à venir

- Lundi 3 avril à 13 h 00 : activité d'artisanat de Pâques et thé social
- Lundi 17 avril à 13 h 00 : yoga et méditation avec thé social



Pour de l'information, veuillez contacter info@4korners.org ou vous présenter aux activités.

COURSE MARCHE RELAIS ARGENTEUIL EST DE RETOUR POUR UNE 11^E ÉDITION

Les coureurs et marcheurs de la région d'Argenteuil sont invités à prendre part à la 11^e édition de la Course Marche Relais Argenteuil (CMRA) qui se tiendra le 23 septembre prochain. Tous les profits de l'événement seront versés à la Fondation Espoir Jeunesse Argenteuil. La Fondation a pour objectif premier d'aider les jeunes ayant une problématique de santé mentale en finançant des activités de loisirs ou des activités complémentaires aux services donnés par le CISSS des Laurentides. Faites vite, les participants ont jusqu'au 1^{er} avril pour bénéficier d'une inscription moins chère.



Consulter le site Internet ou la page Facebook de Course Marche Relais Argenteuil pour vous inscrire.

LA VOIX DES LECTEURS

Cet espace est réservé à une tribune libre, permettant aux résidentes et résidents de Mille-Isles de s'exprimer sur un sujet qui les intéresse. Les propos tenus dans cette rubrique n'engagent que leurs auteurs.

VIVRE À MILLE-ISLES, QUEL BONHEUR – PAR LISE PERREAULT

Ma famille s'est établie à Mille-Isles en 1943 et des anecdotes rigolotes il y en a eu à travers les années. Y résidant depuis les années 70, j'ai cru bon de partager avec vous une histoire vécue qui démontre une des belles valeurs de Mille-Isles, ***l'entraide***. Tout d'abord, pour ceux qui ne connaissaient pas ma mère Cécile, imaginez Zsa Zsa Gabor dans les Arpents Verts.



Zsa Zsa Gabor



Cécile

C'était le Nouvel An dans les années 1980 et une tempête hivernale s'abattait sur le Québec. Mon père et ma mère se dirigeaient vers la maison et quand ils arrivèrent à l'intersection du chemin de Mille-Isles et de Tamaracouta celle-ci n'était pas dégagée. Comme toujours, Mille-Isles en a pour son argent avec toutes ces montagnes et ces microclimats. Cependant, leurs filles étaient seules à la maison, il était donc hors de question de reculer, ils décidèrent de continuer.

Pas besoin de vous dire qu'en plus de n'avoir jamais monté la première côte du chemin Tamaracouta, ils se sont retrouvés dans une situation où ils ont eu besoin de l'aide de monsieur Maxwell et de son tracteur. Après de nombreuses tentatives en vain, on les invite à dormir dans la maison de la famille Maxwell, mais aussi à visiter la ferme.

Imaginez deux minutes ma mère, sur son 36, avec sa tenue de soirée chic rendant visite aux cochons. Juste à y penser, j'en ris encore. N'empêche que la famille Maxwell a accueilli des inconnus sous leur toit en temps de besoins. Jamais ma mère n'a autant appris d'une approche aussi accueillante du monde de la campagne. Sans compter qu'elle est tombée amoureuse des fameux cochons qui avaient la queue coupée à son grand désarroi.

Cette histoire démontre une aide réelle et on ne sait jamais quand on en a besoin. Pour ma part, c'est la raison pour laquelle je suis revenu à mes racines, pour vivre à la campagne, pour vivre à Mille-Isles.

Cet espace est réservé à une tribune libre, permettant aux résidentes et résidents de Mille-Isles de s'exprimer sur un sujet qui les intéresse. Les propos tenus dans cette rubrique n'engagent que leurs auteurs et aucune modification n'a été apportée par la Municipalité.

L'ÉCLAIRAGE ET LE CIEL SOMBRE - PAR FRANS SAYERS

Lorsque nous installons un éclairage pour éclairer une zone, il y a des considérations importantes à garder à l'esprit. La gamme d'appareils d'éclairage sur le marché aujourd'hui peut prêter à confusion. Négocier les produits sur le marché est une tâche difficile et déroutante tâche guidée par des impératifs esthétiques et de coût difficilement conciliables face à la multitude de produits et de promesses.

Nous perdons rapidement le ciel nocturne à cause de la pollution lumineuse. Ce type de pollution est tout aussi dommageable que tout autre que nous voulons nommer. Elle affecte nos rythmes naturels de sommeil, la capacité des autres espèces à vivre dans un environnement naturel et l'équilibre entre la lumière et l'obscurité qui est si important pour notre bien-être. Des études ont montré que les plantes exposées à des conditions d'éclairage non naturelles sont éjectées de leurs cycles de vie normaux. La nature de l'intrusion lumineuse peut nuire aux relations avec les voisins et constitue également un danger lorsque l'éclairage mal dirigé aveugle les conducteurs et les autres voyageurs. Avec toutes les avancées de la technologie d'éclairage, nous pouvons maintenant contrôler l'éclairage à un degré très fin. La technologie LED nous a donné une forme d'éclairage à la fois moins coûteuse à faire fonctionner et infiniment plus adaptable à nos besoins.

Le saignement de lumière peut être éliminé de sorte que seule la zone nécessitant de la lumière soit éclairée, laissant la zone environnante baignée dans l'obscurité naturelle permettant à l'ordre naturel de prédominer. Les animaux sauvages tels que les oiseaux et les créatures des bois dépendent de l'obscurité naturelle pour se reposer, se nourrir, voyager et autrement vivre comme ils le font depuis des temps immémoriaux.

De nombreuses municipalités ont adopté des politiques Dark Sky pour créer un environnement à la fois sûr et respectueux en utilisant des lignes directrices simples et claires énoncées dans les règlements et les politiques d'utilisation optimale. Que ce soit en milieu urbain ou rural, l'éclairage peut être installé pour répondre aux objectifs de sécurité, d'esthétique et d'abordabilité. L'utilisation d'un éclairage à coupure complète, blindé et correctement orienté peut changer radicalement l'environnement dans lequel nous vivons et travaillons. La force et la couleur de la lumière jouent également un rôle important dans l'efficacité de l'installation à créer une atmosphère saine, agréable et sûre. L'éclairage au cinéma et au théâtre est l'un des principaux moyens de créer une atmosphère et une ambiance afin de soutenir l'intention créative qui est le lien de la production, tout comme l'éclairage d'un patio de jardin est un moyen de créer une atmosphère propice aux rassemblements sociaux sans empiéter sur les droits des voisins ou des passants. Cet article a pour but d'informer et d'attirer l'attention sur un problème qui devient de plus en plus important alors que nous cultivons un monde qui valorise la vie et notre rôle dans la santé planétaire.

Pour plus d'informations, il est fortement recommandé de visiter le site Internet de l'International Dark Sky Association (darksky.org).



PATROUILLE CANINE A. ROY

1 800 950-4280

patrouillecanine@hotmail.com

SOS TRAVAUX PUBLIC

1 855 960-0699

